

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

2022-081122-016

DÉCISION

DONATIONS M. DEGORGUE ET M. NEUVILLE

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 octobre 2021 rendue exécutoire le 06 octobre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Considérant que les archives municipales de la ville de Bully les Mines peuvent accepter des donations privées en vue d'alimenter son fonds.

DECIDE

Article 1 : Accepte la donation de M. DEGORGUE Daniel du 18/05/2021 correspondant à une photo ancienne et représentant un groupe de personnes à identifier.

Article 2 : Accepte la donation de M. NEUVILLE Bruno du 12/07/2022 correspondant à un classeur contenant des archives de l'Espace François Mitterrand de 2000 à 2005 (coupures journaux, affiches, plaquettes de saisons...).

Article 3 : Accepte la donation de M. NEUVILLE Bruno du 06/09/2022 correspondant à une ensemble de documents comprenant :

- Copies de documents relatifs à la création et à la gestion du marché des Brebis de 1899 à 1913 ;
- Copies de documents sur la fosse n°1 de 1859 avec un graphique de statistique de 1855 à 1910 ;
- Feuillet original « Règles générales sur l'exploitation des mines de combustibles » - 1937.

Fait à BULLY LES MINES, le dix Octobre deux mil vingt deux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 Octobre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221017-2022-081122-016-DE
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de réception préfecture : 17/10/2022